



FORMATION COMPLEMENTAIRE POST PERMIS (PERMIS B / B78 / BEA)

Réf de l'action : ECF T075 indice 01

OBJECTIFS

Renforcer les compétences acquises par le conducteur depuis le début de l'apprentissage
Diminuer la sur accidentologie routière des conducteurs débutants

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être titulaire du permis B depuis 6 mois au moins et 12 mois maximum.
- Être volontaire pour suivre la formation

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation et continue

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence. et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité ayant suivi une formation spécifique.

SANCTION VISEE

Attestation de formation

Cette formation, suivie dans son intégralité, permet de réduire le délai probatoire d'une année et de majorer le permis de conduire de deux points au terme de la première année du délai probatoire.

Cette formation, suivie dans son intégralité ; Si le titulaire du permis de conduire a bénéficié de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article L. 211-3 permet de réduire le délai probatoire de deux ans de six mois et de majorer le permis de conduire de trois points au terme de la première année du délai probatoire ainsi réduit.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Outils pédagogiques adaptés aux besoins des apprenants.

EFFECTIFS : 12 maximum

HORAIRES : 8H-12H 13H-16

DUREE : 1 journée

PROGRAMME

- Module général : enjeux de la formation complémentaire
- Modules spécialisés : Percevoir les risques ; connaître les dangers spécifiques, .

Paraphe OF

Paraphe commanditaire